

## Bastin Corbesier

31 janvier 1565, CJ monstrances Herve: les témoignages nous apprennent que Bastin Corbisier occupe en 1565 une maison qui était tenue par [Massin le Forestier ou de Grosoneux](#) autour de 1530. [Noël Mangon](#), époux de *Catherine*, petite-fille de Massin de Grosoneux intente un procès contre Bastin Corbesier (et d'autres) car il estime que la maison que ce dernier occupe revient de droit à son épouse par héritage. Toute une série de témoins âgés ayant connu Massin de Grosoneux sont appelé pour essayer de déterminer les limites exactes des propriétés de ce dernier près de l'"aetre" de Herve.

Novembre 1569: *Bastin le corbesier* dit de Thimister est interrogé lors de l'[enquête dirigée par le stadthouder Guillaume de Gulpen](#) sur l'hérésie et les troubles dans le duché de Limbourg. Il est dit alors âgé de 30 ans et serait donc né vers 1539.

24 juillet 1586: Beau-fils de [Williaum Fluchar de Balwausaulx](#), époux de sa fille *Maroye*.

31 mars 1576, CJ ban Herve, rég.24: *Jacquemin Fluchar de Herve*, *Bastin Corbesier* et *Thomas fils Thomas Henroteau de Herve*, beaux-frères.

15 juillet 1592, CJ ban Herve, rég.32: donation de mariage par *Marie* relicte de feu *Bastin Corbesier* au profit de *Wième Bastin* son fils.

15 octobre 1598, CJ Herve, rég.14: renoncement d'humier fait par *Marie* relicte *Bastin Corbesier* de Herve au profit de *Servais* son fils, *Maroie* sa fille, *Jehan Jacquemin* et *Tiry Thomas Symon*, ses beau-fils et successeurs.

## Catterine, fille de Bastin corbesier

Est témoin dans des monstrances de la [CJ Herve](#) du 9/3/1585.

Epouse *Jean Jacquemin*, fils de [Jacquemin III Fraikin le jeune](#).

Enfants de *Jean Jacquemin* et de *Catherine Bastin*

### 1. Jean Jacquemin le jeune

9 février 1623, CJ Herve, rég.18: ... vente au plus offrant sur la halle de Herve au profit des orphelins de *Jacob Jean Jacquemin* et de *Catharine le Cuper* relicte du jeune *Jean Jacquemin*, les deux sixièmes parties des maisonnages, brassine et 2 pièces d'héritages qui furent partenant à feu *Jean Jacquemin le vieux* et par après possédées par *Catharine* fille de feu *Bastin le Corbesier* sa femme, père et beau-père des susdits *Jacob* et *Catherine le Cuper*.

*Jacquemin* fils de feu *Jean Jacquemin* respectifs frère et beau-frère desdits *Jacob* et *Catharine*